

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 8 avril 2022

Destinataires : Employeurs et travailleurs du secteur avicole

Objet : Renforcement des mesures de prévention et de biosécurité

Madame,
Monsieur,

En raison de l'augmentation de la circulation du virus de la grippe aviaire hautement pathogène de sous-type H5N1 (IAHP H5N1), le réseau de santé publique en santé au travail (RSPSAT) vous rappelle l'importance des mesures de prévention à appliquer pour éviter la transmission de toute infection.

État de situation

Depuis décembre 2021, l'IAHP H5N1 s'est propagé chez les oiseaux sauvages dans plusieurs provinces canadiennes et aux États-Unis. Des oiseaux d'élevage y ont aussi été déclarés positifs. Au début du mois d'avril, la présence du virus a été confirmée chez des oiseaux sauvages de la Montérégie et de l'Estrie. C'est pourquoi la surveillance de la situation par les autorités sanitaires animales est rehaussée.

Jusqu'à présent, **aucun cas humain** n'a été détecté au Canada. La transmission du virus de l'animal à l'humain est **très rare** et presque toujours associée à un contact étroit et soutenu avec des oiseaux infectés ou des environnements contaminés. Malgré tout, par mesure de précaution, la vigilance des autorités de santé publique est augmentée

Effets de la grippe aviaire sur l'humain

Les symptômes de la grippe aviaire sont semblables à ceux de la grippe saisonnière, c'est-à-dire fièvre, toux, maux de gorge, douleurs généralisées, maux de tête, frissons et fatigue. Plus rarement, la personne atteinte peut souffrir de nausées, vomissements, diarrhées, rougeurs et écoulements des yeux.

Certaines souches du virus de la grippe aviaire peuvent causer des complications telles que la pneumonie, l'insuffisance respiratoire et même la mort.

Mesures de prévention et de biosécurité

Continuez d'appliquer les mesures de prévention et de biosécurité afin de prévenir la maladie et la propagation dans votre milieu de travail :

- **Mesures d'hygiène et de protection**
 - Lavez-vous régulièrement les mains.
 - Si vous avez des plaies sur les mains, mettez un pansement et des gants (ex. : nitrile). Portez des bottes lavables et des vêtements propres.
 - Après le travail, déposez au nettoyage les vêtements utilisés.
 - Prévoyez l'équipement de protection individuelle en cas de rehaussement des mesures de prévention et de biosécurité (bonnet, lunettes de protection, gants, appareil de protection respiratoire de type N95, combinaison), et ce, en fonction de la tâche et du niveau de risque.
 - Mettez en place le [programme de protection respiratoire](#) en incluant l'essai d'ajustement.

- **Contrôle des accès et des contacts**
 - Éliminez les contacts entre les oiseaux d'élevage et sauvages.
 - Évitez l'introduction dans la ferme d'oiseaux dont l'état de santé est suspect ou inconnu.
 - Autorisez l'accès uniquement aux travailleurs désignés à l'entretien et aux soins des oiseaux domestiques.

Pour plus d'information sur les mesures de prévention et de biosécurité et pour savoir quoi faire en cas de signes de la maladie chez les oiseaux d'élevage, consultez [Québec.ca/grippeaviaire](http://Quebec.ca/grippeaviaire).

Si des [symptômes compatibles apparaissent chez les oiseaux d'élevage](#), contactez immédiatement un médecin vétérinaire.

Si un travailleur ou vous présentez des [symptômes compatibles](#) avec la grippe aviaire, contactez immédiatement [Info-Santé 811](#).

Pour plus d'informations :

- [Protection personnelle des travailleurs de l'industrie avicole dans le cadre de la surveillance et de la lutte contre l'influenza aviaire - INSPQ](#)

Pour toute question relative à la santé des travailleurs et la mise en place des mesures préventives dans votre milieu de travail, communiquez avec l'équipe de [santé au travail de la Direction de santé publique de votre région](#).

Merci de votre vigilance.